



COURT ET ASSOCIÉS
RÉSIDENCE TURQUOISE III
83240 CAVALAIRE SUR MER
France

ASSOCIATION DU DOMAINE DU RAYOL

Avenue Jacques Chirac
83820 LE RAYOL CANADEL

COMPTES ANNUELS
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Sommaire

Rapport de Présentation	1
Bilan Association	2
Liasse Fiscale	15
Annexe Association	40



COURT ET ASSOCIES
RÉSIDENCE TURQUOISE III
83240 CAVALAIRE SUR MER
France

Rapport de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'ASSOCIATION DU DOMAINE DU RAYOL pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 46 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	2 193 984,12 Euros
produits d'exploitation	2 399 205,07 Euros
résultat net comptable	44 372,72 Euros

Fait à CAVALAIRE-SUR-MER
Le 08/04/2024

Jean-Michel ABEILLE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Bilan Association

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023				31/12/2022	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	48 036	48 036	0	0,00	0	0,00
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	76 456	29 896	46 560	2,12	60 886	2,76
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	1 209 635	748 749	460 886	21,01	519 583	23,88
Installations techniques, matériel & outillage industriels	284 703	264 203	20 500	0,93	20 649	0,94
Autres immobilisations corporelles	718 967	443 243	275 724	12,57	240 553	10,92
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	31 072		31 072	1,42		
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	176		176	0,01	176	0,01
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 519		1 519	0,07	1 519	0,07
TOTAL (I)	2 370 564	1 534 127	836 437	38,12	843 366	38,28
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	119 306	15 421	103 885	4,73	101 348	4,60
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	2 862		2 862	0,13	2 244	0,10
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 687		4 687	0,21	2 397	0,11
. Personnel						
. Organismes sociaux					938	0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 020		1 020	0,05	1 380	0,06
. Autres	146 124		146 124	6,55	233 415	10,59
Valeurs mobilières de placement	305 815		305 815	13,94	303 799	13,79
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	775 142		775 142	35,33	700 328	31,79
Charges constatées d'avance	18 014		18 014	0,82	13 918	0,63
TOTAL (II)	1 372 968	15 421	1 357 548	61,88	1 359 768	61,72
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	3 743 532	1 549 548	2 193 984	100,00	2 203 133	100,00

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	52 593	2,40	52 593	2,39
Report à nouveau	516 956	23,56	370 326	16,81
Résultat de l'exercice	44 373	2,02	146 630	6,66
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	501 432	22,85	478 045	21,70
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	1 115 354	50,84	1 047 594	47,55
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	91 151	4,15	63 981	2,90
TOTAL (III)	91 151	4,15	63 981	2,90
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	576 116	26,26	680 252	30,88
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	224	0,01	3 106	0,14
Fournisseurs et comptes rattachés	85 358	3,89	105 544	4,79
Autres	324 162	14,78	302 655	13,74
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 620	0,07		
TOTAL (IV)	987 479	45,01	1 091 557	49,55
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	2 193 984	100,00	2 203 133	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	1 199 893		1 199 893	50,01	1 152 553	48,54	47 340	4,11	
Production vendue de biens	31 485		31 485	1,31	28 368	1,19	3 117	10,99	
Prestations de services	1 167 827		1 167 827	48,68	1 193 296	50,26	-25 469	-2,12	
Montants nets produits d'expl.	2 399 205		2 399 205	100,00	2 374 216	100,00	24 989	1,05	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			217 416	9,06	179 433	7,56	37 983	21,17	
Cotisations									
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			4 330	0,18	2 500	0,11	1 830	73,20	
Autres produits			84 065	3,50	76 209	3,21	7 856	10,31	
Reprise sur provisions, dépréciations			22 378	0,93			22 378	NS	
Transfert de charges			11 339	0,47	34 248	1,44	-22 909	-66,88	
Sous-total des autres produits d'exploitation			339 529	14,15	292 390	12,32	47 139	16,12	
Total des produits d'exploitation (I)			2 738 734	114,15	2 666 606	112,32	72 128	2,70	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			11 618	0,48	1 293	0,05	10 325	798,53	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			11 618	0,48	1 293	0,05	10 325	798,53	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion									
Sur opérations en capital			57 013	2,38	54 680	2,30	2 333	4,27	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			57 013	2,38	54 680	2,30	2 333	4,27	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 807 365	117,01	2 722 579	114,67	84 786	3,11	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL									
			2 807 365	117,01	2 722 579	114,67	84 786	3,11	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			492 206	20,52	450 347	18,97	41 859	9,29	
Variations stocks de marchandises			4 421	0,18	-3 361	-0,13	7 782	231,54	
Achats de matières premières et autres approvisionnements					98	0,00	-98	-100,00	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			158 532	6,61	158 175	6,66	357	0,23	
Services extérieurs			138 908	5,79	135 517	5,71	3 391	2,50	
Autres services extérieurs			245 176	10,22	269 736	11,36	-24 560	-9,10	
Impôts, taxes et versements assimilés			60 974	2,54	47 019	1,98	13 955	29,68	
Salaires et traitements			1 086 153	45,27	1 009 336	42,51	76 817	7,61	
Charges sociales			343 792	14,33	279 739	11,78	64 053	22,90	
Autres charges de personnel			2 903	0,12	10 502	0,44	-7 599	-72,35	
Subventions accordées par l'association									

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	139 983	5,83	125 109	5,27	14 874	11,89
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	15 421	0,64	22 378	0,94	-6 957	-31,08
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	31 500	1,31	23 608	0,99	7 892	33,43
Autres charges	26 186	1,09	32 364	1,36	-6 178	-19,08
Total des charges d'exploitation (I)	2 746 154	114,46	2 560 570	107,85	185 584	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	16 039	0,67	15 379	0,65	660	4,29
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	16 039	0,67	15 379	0,65	660	4,29
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	799	0,03			799	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	799	0,03			799	NS
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 762 993	115,16	2 575 949	108,50	187 044	7,26
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	44 373	1,85	146 630	6,18	-102 257	-69,73
TOTAL GENERAL	2 807 365	117,01	2 722 579	114,67	84 786	3,11

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	48 036	48 036	0	0,00	0	0,00
205000 CONCESS.BREVETS LICENCES	48 036		48 036	2,19	48 036	2,18
280500 AMORT.CONC.BREVETS LICENCES		48 036	-48 036	-2,18	-48 036	-2,17
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	76 456	29 896	46 560	2,12	60 886	2,76
208000 AUTRES IMMOS.INCORPORELLES	76 456		76 456	3,48	76 456	3,47
280800 AMORT.AUTRES IMMO.INCORPORELLES		29 896	-29 896	-1,35	-15 570	-0,70
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	1 209 635	748 749	460 886	21,01	519 583	23,58
213500 INST.AGENC./CONSTRUCTIONS	1 209 635		1 209 635	55,13	1 209 635	54,91
281350 AMORT.AGENC.CONSTRUCTIONS		748 749	-748 749	-34,12	-690 052	-31,31
Installations techniques, matériel & outillage industriels	284 703	264 203	20 500	0,93	20 649	0,94
215000 MATERIEL ET OUTILLAG	138 884		138 884	6,33	131 304	5,96
215520 MATERIEL SENTIER MARIN	21 252		21 252	0,97	21 252	0,96
215530 MOBILIER MATERIEL DIVERS	29 171		29 171	1,33	29 171	1,32
215540 MATERIEL CONCERT	9 701		9 701	0,44	9 701	0,44
215550 EQUIPEMENT CUISINE DE LA FERME	85 695		85 695	3,91	85 695	3,89
281500 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		121 805	-121 805	-5,54	-117 027	-5,30
281520 AMORTISSEMENTS MAT.SENTIE		20 429	-20 429	-0,92	-19 350	-0,87
281530 AMORT INSTAL CARACTERE SPECIFIQUE		29 171	-29 171	-1,32	-29 171	-1,31
281540 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL		9 701	-9 701	-0,43	-9 701	-0,43
281550 AMORT OUTILLAGE INDUSTRIEL		83 097	-83 097	-3,78	-81 225	-3,68
Autres immobilisations corporelles	718 967	443 243	275 724	12,57	240 553	10,92
218100 INSTAL./AGENC.DIVERS	489 775		489 775	22,32	427 675	19,41
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	10 908		10 908	0,50	10 908	0,50
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	191 405		191 405	8,72	167 757	7,61
218400 MOBILIER	26 379		26 379	1,20	17 886	0,81
218500 CHEPTEL	500		500	0,02	500	0,02
281810 AMORT.AG.CONS.DIVERS		268 069	-268 069	-12,21	-221 723	-10,05
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		5 428	-5 428	-0,24	-3 633	-0,15
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE		155 622	-155 622	-7,08	-146 765	-6,65
281840 AMORT. MOBILIER		14 125	-14 125	-0,63	-12 052	-0,54
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	31 072		31 072	1,42		
231000 IMMO.CORPOREL. EN COURS	31 072		31 072	1,42		
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	176		176	0,01	176	0,01
261000 TITRES DE PARTICIPATION	176		176	0,01	176	0,01
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 519		1 519	0,07	1 519	0,07
275000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	1 519		1 519	0,07	1 519	0,07
TOTAL (I)	2 370 564	1 534 127	836 437	38,12	843 366	38,28
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	119 306	15 421	103 885	4,73	101 348	-4,60
370000 STOCK DE MARCHANDISES	119 306		119 306	5,44	123 726	5,62
397000 PROV.DEPRE MARCHANDISES		15 421	-15 421	-0,69	-22 378	-1,01
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	2 862		2 862	0,13	2 244	0,10
411000 CLIENTS	2 862		2 862	0,13	2 244	0,10
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 687		4 687	0,21	2 397	0,11
401000 FOURNISSEURS	4 687		4 687	0,21	2 397	0,11
. Personnel						
. Organismes sociaux					938	0,04
438700 ORG.SOC. PRODUITS A RECEVOIR					938	0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 020		1 020	0,05	1 380	0,06
445660 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVI	885		885	0,03	899	0,04
445663 TVA SUR FRAIS MIXTE	32		32	0,00	351	0,02
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER					6	0,00
445711 ETAT TVA COLLECTEE 10%					4	0,00
445800 ETAT TAXES SUR C.A. A REGULARISER	303		303	0,01	120	0,01
. Autres	146 124		146 124	6,56	233 415	10,59
447000 ETAT AUTRES IMPOTS TAXES	11 894		11 894	0,54		
467000 DEB ET CRED DIVERS - CAFE COMPTES P	922		922	0,04	1 030	0,05
468700 DEB ET CRED DIVERS PRODUITS A RECEV	133 308		133 308	6,08	232 384	10,55
Valeurs mobilières de placement	305 815		305 815	13,94	303 799	13,79
503300 CC PARTS DE CAPITAL	305 815		305 815	13,94	303 799	13,79
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	775 142		775 142	35,33	700 328	31,79
512020 CREDIT AGRICOLE COMPTE CO	25 277		25 277	1,15	44 650	2,03
512021 CA LIVRET A	78 968		78 968	3,60	76 730	3,48
512500 CREDIT COOPERATIF	255 797		255 797	11,66	572 318	26,98
512700 Compte a terme	400 000		400 000	18,23		
518700 BANQUES INTERETS COURUS A RECEVOIR	7 043		7 043	0,32		
530000 CAISSE ESPECES	5 621		5 621	0,26	5 381	0,24
530002 CAISSE CHEQUES	1 135		1 135	0,05	29	0,00
530003 CAISSE CHEQUES VACANCES	301		301	0,01	120	0,01
531000 CAISSE ACCUEIL	400		400	0,02	400	0,02
532000 CAISSE LIBRAIRIE	200		200	0,01	200	0,01
533000 CAISSE CAFE DES JARDINIERS	200		200	0,01	200	0,01
534000 CAISSE CARBURANTS (JMQ)	100		100	0,00	100	0,00
536000 CAISSE PEPINIERE	100		100	0,00	200	0,01
Charges constatées d'avance	18 014		18 014	0,82	13 918	0,63
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	18 014		18 014	0,82	13 918	0,63
TOTAL (II)	1 372 968	15 421	1 357 548	61,88	1 359 768	61,72
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	3 743 532	1 549 548	2 193 984	100,00	2 203 133	100,00

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN PASSIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	52 593	2,40	52 593	2,39
106830 RESERVES DE TRESORERIE	52 593	2,40	52 593	2,39
Report à nouveau	516 956	23,55	370 326	16,81
110000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	516 956	23,55	370 326	16,81
Résultat de l'exercice	44 373	2,02	146 630	6,65
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	501 432	22,85	478 045	21,70
131000 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	176 376	8,04	176 376	8,01
131100 SUBVENTIONS EQUIPEMENT ETAT	357 977	16,32	357 977	16,25
131200 SUBVENTIONS EQUIPEMENT REGIONS	404 267	18,43	323 867	14,70
131300 SUBVENTIONS EQUIPEMENT DEPARTEMENTS	295 200	13,45	295 200	13,40
139000 SUBVENTIONS INVEST INSCRIT AU RESULT	-732 388	-33,37	-675 375	-30,65
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	1 115 354	50,04	1 047 594	47,55
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	91 151	4,15	63 981	2,90
195000 FONDS DEDIES	91 151	4,15	63 981	2,90
TOTAL (III)	91 151	4,15	63 981	2,90
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	576 116	26,26	680 252	30,88
164150 EMPRUNT CC 14153910 50000	13 779	0,63	19 068	0,87
164160 EMPRUNT CA 40 000	9 294	0,42	15 250	0,69
164170 EMPRUNT 00602013536 24426.23	4 376	0,20	9 416	0,43
164800 EMPRUNT CA 2009 303847	5 698	0,26	18 295	0,83
164816 EMPRUNT CA 300 000 PGE	175 801	8,01	250 457	11,37
164850 EMPRUNT CA 30000 2017			599	0,03
168000 AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEE	367 166	16,74	367 166	16,57
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	224	0,01	3 106	0,14
419300 CLIENTS ATELIERS FORMATIONS			670	0,03
419310 ETAT BON CADEAU A&F			1 890	0,09
419400 CLIENTS SENTIER MARIN			82	0,00
419500 CLIENTS VISITES THEMATIQUES	224	0,01	464	0,02
Fournisseurs et comptes rattachés	85 358	3,89	105 544	4,79
401000 FOURNISSEURS	70 830	3,23	91 760	4,16
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	14 528	0,66	13 784	0,63
Autres	324 162	14,76	302 655	13,74
421001 SALAIRES NETS A PAYER	2 259	0,10	264	0,01
428201 CONGES A PAYER	83 181	3,79	73 785	3,35

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
428600 PERS AUTRES CHARGES A PAYER	30 719	11 653
431000 SECURITE SOCIALE	63 781	58 195
437320 CPCEA	52 407	59 457
438000 ORG SOC CHARGES A PAYER PRODTS A RE	576	
438201 CHARGES/CONGES A PAYER	29 536	25 790
438600 ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	25 404	18 391
442000 ETAT IMPOTS ET TAXES SUR DES TIERS	1 360	1 908
445200 ETAT TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	104	
445510 ETAT TVA A DECAISSER	961	
445712 ETAT TVA COLLECTEE 5.5%		4
447000 ETAT AUTRES IMPOTS TAXES		19 335
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	1 030	1 030
467500 DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS - AN	32 844	32 844
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 620	
487101 PRODUITS CONSTATES D'AVAN	1 620	
TOTAL(IV)	987 479	1 091 557
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	2 193 984	2 203 133
ENGAGEMENTS REÇUS		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNÉS		

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%		
	France	Exportation	Total	%			Total	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	1 199 893		1 199 893	50,01	1 152 553	48,54	47 340	4,11
707000 LIBRAIRIE TVA 5,50%	239 918		239 918	10,00	237 513	10,00	2 405	1,01
707010 LIBRAIRIE TVA 10%	15 462		15 462	0,64	15 657	0,66	-195	-1,24
707100 LIBRAIRIE TVA 20%	132 933		132 933	5,54	138 331	5,83	-5 398	-3,89
707500 BOISSONS A EMPORTER	13 151		13 151	0,55	13 068	0,55	83	0,64
707800 CAFE DES JARDINIERS TVA 10%	684 399		684 399	28,53	630 081	26,54	54 318	8,52
707801 CAFE DES JARDINIERS TVA 20%	114 029		114 029	4,75	117 903	4,97	-3 874	-3,28
Production vendue de biens	31 485		31 485	1,31	28 368	1,19	3 117	10,99
702100 PEPINIERE	31 485		31 485	1,31	28 368	1,19	3 117	10,99
Prestations de services	1 167 827		1 167 827	48,68	1 193 296	50,26	-25 469	-2,12
706000 ENTREES JARDINS	962 385		962 385	40,11	974 034	41,03	-11 649	-1,19
706200 ABONNEMENTS JARDINS	16 087		16 087	0,67	12 434	0,52	3 653	29,38
706220 ATELIERS FORMATIONS	8 650		8 650	0,36	10 490	0,44	-1 840	-17,53
706400 CONCERTS	73 832		73 832	3,08	68 450	2,88	5 382	7,85
706410 PROGRAMMES CONCERTS	813		813	0,03	865	0,04	-52	-6,00
706500 SENTIER MARIN	69 369		69 369	2,89	68 777	2,90	592	0,85
706600 EXPERTISES	700		700	0,03	1 400	0,06	-700	-49,99
706801 BUVETTE CONCERTS TVA 10%	1 214		1 214	0,05	1 080	0,05	134	12,41
706810 BUVETTE CONCERTS TVA 20%	3 315		3 315	0,14	3 508	0,15	-193	-5,49
708000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	1 262		1 262	0,05	1 000	0,04	262	26,20
708300 MISE A DISPOSITION SALLES & J	12 672		12 672	0,53	32 710	1,38	-20 038	-61,25
708310 LOCATION LOGEMENT	3 632		3 632	0,15	1 361	0,06	2 271	166,85
708800 AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES	13 896		13 896	0,58	17 185	0,72	-3 289	-19,13
Montants nets produits d'expl.	2 399 205		2 399 205	100,00	2 374 216	100,00	24 989	1,05
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			217 416	9,06	179 433	7,56	37 983	21,17
740200 SUBVENTION CONSEIL REGIONAL			90 592	3,78	80 000	3,37	10 592	13,24
740400 SUBVENTION MUNICIPALE			32 110	1,34	12 500	0,53	19 610	156,88
740500 AUTRES SUBVENTIONS			2 000	0,08			2 000	NS
740600 SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL			66 000	2,75	68 000	2,86	-2 000	-2,93
742000 SUBVENTION ETAT EMPLOIS			26 715	1,11	18 933	0,80	7 782	41,10
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			4 330	0,18	2 500	0,11	1 830	73,20
789000 Utilisations des fonds dédiés			4 330	0,18	2 500	0,11	1 830	73,20
Autres produits			84 065	3,50	76 209	3,21	7 856	10,31
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE			3 336	0,14	18 588	0,78	-15 252	-82,04
758510 ADHESIONS ASSOCIATION			9 423	0,39	6 600	0,28	2 823	42,77
758520 DONNS			29 807	1,24	23 521	0,99	6 286	26,73
758530 MECENAT			41 500	1,73	27 500	1,16	14 000	50,91
Reprise sur provisions, dépréciations			22 378	0,93			22 378	NS
781730 REP/PROV.DEPREC.STOCK			22 378	0,93			22 378	NS
Transfert de charges			11 339	0,47	34 248	1,44	-22 909	-66,88
791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION			5 332	0,22	14 466	0,61	-9 134	-63,13
791010 REMBOURSEMENTS UNIFORMATION			6 007	0,25	19 781	0,83	-13 774	-69,52
Sous-total des autres produits d'exploitation			339 529	14,15	292 390	12,32	47 139	16,12
Total des produits d'exploitation (I)			2 738 734	114,15	2 666 606	112,32	72 128	2,70
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

COMpte DE Résultat

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMpte DE Résultat (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Exédent transféré (II)							
PRODUITS FINANCIERS:							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés	11 618	0,46	1 293	0,05	10 325	796,53	
768000 AUTRES PROD.FINANCIERS	11 618	0,46	1 293	0,05	10 325	796,53	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)	11 618	0,46	1 293	0,05	10 325	796,53	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital	57 013	2,38	54 680	2,30	2 333	4,27	
777000 EXCEPT QUOTE-PART SUBVENT.NVEST AU	57 013	2,38	54 680	2,30	2 333	4,27	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)	57 013	2,38	54 680	2,30	2 333	4,27	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	2 807 365	117,01	2 722 579	114,67	84 786	3,11	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL	2 807 365	117,01	2 722 579	114,67	84 786	3,11	
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises	492 206	20,52	450 347	18,97	41 859	9,29	
607100 ACHATS LIBRAIRIE TVA 5.50%	127 344	5,31	140 326	5,91	-12 982	-9,24	
607110 ACHATS LIBRAIRIE TVA 10%	4 692	0,20	4 370	0,18	322	7,37	
607120 ACHATS LIBRAIRIE TVA 20%	47 385	1,98	39 606	1,67	7 779	19,64	
607130 ACHATS LIBRAIRIE SANS TVA	45 749	1,91	49 711	2,09	-3 962	-7,96	
607200 ACHATS CAFE TVA 5.50%	227 164	9,47	181 971	7,66	45 193	24,84	
607220 ACHATS CAFE TVA 20%	28 301	1,18	24 797	1,04	3 504	14,13	
607230 ACHATS CAFE SANS TVA	460	0,02	379	0,02	81	21,37	
607320 ACHATS BUVETTE CONCERTS 20%	2 745	0,11	3 091	0,13	-346	-11,18	
607500 ACHATS BOISSONS / SNACK A EMPORTER	8 366	0,35	6 096	0,26	2 270	37,24	
Variations stocks de marchandises	4 421	0,18	-3 361	-0,13	7 782	231,54	
603700 VARIAT.STOCK MARCHANDISES	-287	-0,00	-1 264	-0,04	977	77,29	
603710 VARIATION STOCKS MARCHANDISES	4 707	0,20	-2 097	-0,08	6 804	324,46	
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
602650 ACHATS EMBALLAGES RECUPERABLES NON			98	0,00	-98	-100,00	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements							
602650 ACHATS EMBALLAGES RECUPERABLES NON			98	0,00	-98	-100,00	
Autres achats non stockés	158 532	6,61	158 175	6,66	357	0,23	
604200 ACHATS AUTRES PRESTATIONS	14 035	0,58	7 349	0,31	6 686	90,98	
606100 EAU	20 004	0,83	18 203	0,77	1 801	9,89	
606120 CARBURANTS	1 553	0,06	1 122	0,05	431	38,41	
606130 GAZ	831	0,03	588	0,02	243	41,33	
606200 ELECTRICITE	44 627	1,86	26 797	1,13	17 830	66,54	
606300 FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	10 716	0,45	22 172	0,93	-11 456	-51,66	
606310 FOURN. ENTRET. PETIT EQUIPEMENT JAR	5 612	0,23	9 500	0,40	-3 888	-40,92	
606311 FOURNITURES HERBIERS	1 106	0,05	1 862	0,08	-756	-40,59	
606320 MATERIEL ARROSAGE	766	0,03	1 688	0,07	-922	-54,61	
606340 PRODUITS D'ENTRETIEN	13 273	0,55	13 553	0,57	-280	-2,06	
606370 VETEMENTS PROFESSIONNELS	2 168	0,09	7 339	0,31	-5 171	-70,45	
606400 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	7 102	0,30	6 339	0,27	763	12,04	
606420 FOURNITURES INFORMATIQUES	1 747	0,07	1 059	0,04	688	64,97	
606430 FOURNITURES LIBRAIRIE	4 940	0,21	1 561	0,07	3 379	216,46	
606440 FOURNITURES CAFE DES JARDINIERS	16 626	0,69	15 303	0,64	1 323	8,65	
606450 FOURNITURES CONCERTS			519	0,02	-519	-100,00	
606460 FOURNITURES SENTIER MARIN	3 489	0,15	8 717	0,37	-5 228	-59,96	
606470 FOURNITURES ATELIERS FORMATIONS			1 295	0,05	-1 295	-100,00	

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolute (12 mois)	%
606480 FOURNITURES PEPINIÈRE	4 202	0,18	7 897	0,33	-3 695	-46,78
606490 FOURNITURES VISITES GUIDEES	627	0,03	757	0,03	-130	-17,16
606700 VEGETAUX	5 105	0,21	4 554	0,19	551	12,10
Services extérieurs	138 908	5,79	135 517	5,71	3 391	2,50
613500 LOCATIONS MOBILIERES	27 501	1,15	26 409	1,11	1 092	4,13
613510 LOCATIONS CREDIT BAIL	15 344	0,64	11 816	0,50	3 528	29,86
613520 LOCATION PHOTOCOPIEURS	1 968	0,08	1 974	0,08	-6	-0,29
615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	9 354	0,39	16 833	0,71	-7 479	-44,42
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	259	0,01	186	0,01	73	39,25
615210 TRAVAUX ET MATERIAUX JARDINS	13 319	0,56	9 636	0,41	3 683	38,22
615230 ENTRETIEN VEHICULES DE SERVICE	3 839	0,16	246	0,01	3 593	NS
615235 ENTRETIEN DES ANIMAUX			370	0,02	-370	-100,00
615240 ENTRETIEN MATERIEL JARDIN	1 016	0,04	2 002	0,08	-986	-49,24
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	4 721	0,20	4 681	0,20	40	0,85
615550 MAINTENANCE INFORMATIQUE	24 219	1,01	23 661	1,00	558	2,35
615560 MAINTENANCE PHTOCOPIEURS	2 621	0,11	3 307	0,14	-686	-20,73
615600 MAINTENANCE GENERALE	15 982	0,67	16 843	0,71	-861	-5,10
616000 PRIMES D'ASSURANCES	16 725	0,70	16 387	0,69	338	2,06
618100 DOCUMENTATION GENERALE	2 042	0,09	1 167	0,05	875	74,98
Autres services extérieurs	245 176	10,22	269 736	11,36	-24 560	-9,10
621100 PERSONNEL INTERIMAIRE	555	0,02	555	0,02		NS
622210 COMMISSIONS VENTES OT	1 093	0,05	705	0,03	388	55,04
622600 HONORAIRES	35 736	1,49	26 300	1,11	9 436	35,86
622800 HONORAIRES CONCERTS	19 608	0,82	41 678	1,76	-22 070	-52,94
622900 HONORAIRES FORMATIONS	3 694	0,15	4 500	0,19	-806	-17,90
623000 PUBLICITE PUBLICATIONS REL PUBLIQUE	38 381	1,60	32 525	1,37	5 856	18,00
623300 SALONS, EXPOSITIONS	72	0,00	2 493	0,11	-2 421	-97,10
623410 OFFERTS LIBRAIRIE	1 029	0,04	1 217	0,05	-188	-15,44
623420 OFFERTS CAFE	6 277	0,26	4 829	0,20	1 448	29,99
623600 MUSEOGRAPHIE ET PLANS	8 936	0,37	15 172	0,64	-6 236	-41,09
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS LIBRAIRIE	6 817	0,28	5 667	0,24	1 150	20,29
624800 TRANSPORTS DIVERS	1 172	0,05	1 446	0,06	-274	-18,94
625000 DEPLACEMENTS ADMINISTRATIFS	3 832	0,16	3 950	0,17	-118	-2,98
625100 DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	11 002	0,46	6 484	0,27	4 518	69,68
625600 MISSIONS, RECEPTIONS	16 953	0,71	15 335	0,65	1 618	10,55
626100 FRAIS POSTAUX	2 785	0,12	3 746	0,16	-961	-25,64
626200 TELECOMMUNICATIONS	13 273	0,55	12 132	0,51	1 141	9,40
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 335	0,14	3 905	0,16	-570	-14,59
627100 COMMISSIONS CARTES BANCAIRES TPE	10 958	0,46	10 543	0,44	415	3,94
627800 AUTR.FRAIS /PRESTATIONS DE SERVICES			1 428	0,06	-1 428	-100,00
628000 FRAIS CHEQUES VACANCES	1 224	0,05	1 356	0,06	-132	-9,72
628100 COTISATIONS	1 378	0,06	2 766	0,12	-1 388	-50,17
628110 NETTOYAGE	31 315	1,31	37 219	1,57	-5 904	-15,65
628200 DIVERS	3 295	0,14	5 452	0,23	-2 157	-39,55
628250 EXPOSITIONS AU DOMAINE	3 153	0,13			3 153	NS
628300 FORMATION	7 890	0,33	22 744	0,96	-14 854	-65,30
628400 FRAIS DE RECRUT.PERSONNEL	4 060	0,17	1 928	0,08	2 132	110,58
628500 PRESTATIONS GARDIENNAGE ET SECURITE	7 354	0,31	4 214	0,18	3 140	74,51
Impôts, taxes et versements assimilés	60 974	2,54	47 019	1,98	13 955	29,68
631800 IMPOTS AUTRES	3 410	0,14	29	0,00	3 381	NS
633300 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CO	21 580	0,90	21 534	0,91	46	0,21
633500 IMPOTS VERSEMENT LIBERATOIRE TAXE A	6 926	0,29	4 012	0,17	2 914	72,63
633800 IMPOTS.AUTRES	26 694	1,11	19 335	0,81	7 359	38,06
635110 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	2 350	0,10	2 110	0,09	240	11,37
635800 IMPOTS AUTRES DROITS	14	0,00			14	NS
Salaires et traitements	1 086 153	45,27	1 009 336	42,51	76 817	7,51
641100 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	974 827	40,63	877 881	36,98	96 946	11,04
641200 PERS CONGES PAYES	9 397	0,39	22 335	0,94	-12 938	-57,92
641300 PERS POINTS BONIF ET ANCIENNETE	59 135	2,46	55 032	2,32	4 103	7,46
641400 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	42 795	1,78	54 088	2,28	-11 293	-20,87

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Charges sociales	343 792	279 739	64 053	22,90
645100 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	156 513	169 320	-12 807	-7,55
645200 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	46 637	23 359	23 278	99,65
645300 PERS COTISATIONS CAISSES DE RETRAIT	68 192	42 587	25 605	60,12
645310 COTISATIONS RETRAITE NON CADRE		1 767	-1 767	-100,00
645320 COTISATIONS RETRAITE CADRE		22 538	-22 538	-100,00
645400 PERS COTISATIONS AUX ASSÉDIC	42 778	33 784	8 994	26,62
645800 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	25 460	15 502	9 958	64,24
645840 COTISATIONS PREVOYANCE		8 194	-8 194	-100,00
645900 EXONERATION AIDE COVID		-41 133	41 133	-100,00
647500 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	4 212	3 821	391	10,23
Autres charges de personnel	2 903	10 502	-7 599	-72,35
648000 PERS AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 583	3 172	-589	-18,56
648100 INDEMNISATION STAGIAIRES	320	7 330	-7 010	-95,62
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	139 983	125 109	14 874	11,89
681110 DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	14 326	10 745	3 581	33,33
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	125 656	114 365	11 291	9,87
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	15 421	22 378	-6 957	-31,08
681730 DOT.PROV.STOCKS &EN-COURS	15 421	22 378	-6 957	-31,08
.Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	31 500	23 608	7 892	33,43
689500 REPORTS EN FONDS DEDIES	31 500	23 608	7 892	33,43
Autres charges	26 186	32 364	-6 178	-19,08
651600 DROITS AUTEUR REPRODUCTION	4 923	2 124	2 799	131,78
654000 PERTES S/CREANCES IRRECOURVABLES	1 031		1 031	NS
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	20 233	30 240	-10 007	-33,08
Total des charges d'exploitation (I)	2 746 154	2 560 570	185 584	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	16 039	15 379	660	4,29
661100 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	4 039	3 379	660	19,53
661160 INTERETS EMPRUNTS DETTES ASSIMILEES	12 000	12 000	0,00	0,00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)	16 039	15 379	660	4,29
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	799		799	NS
675200 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES CORP	799		799	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	799		799	NS
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 762 993	2 575 949	187 044	7,26
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	44 373	146 630	-102 257	-69,73
TOTAL GENERAL	2 807 365	2 722 579	84 786	3,11

ASS DU DOMAINE DU RAYOL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : <u>ASS DU DOMAINE DU RAYOL</u>		1 2			
Adresse de l'entreprise : <u>Association Domaine du Rayol Avenue du Commandant Rigaud 83820 LE RAYOL CANADEL</u>		1 2			
Numéro SIRET * <u>3 5 2 2 6 2 6 5 3 0 0 0 1 2</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 3 </u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	48 036	AG	48 036	
	Fonds commercial (1) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ	76 456	AK	29 896	46 560
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP	1 209 635	AQ	748 749	460 886
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	284 703	AS	264 203	20 500
	Autres immobilisations corporelles AT	718 967	AU	443 243	275 724
Immobilisations en cours AV	31 072	AW		31 072	
Avances et acomptes AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU	176	CV	176	
	Créances rattachées à des participations BB		BC		
	Autres titres immobilisés BD		BE		
	Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières * BH	1 519	BI		1 519	
TOTAL (II) BJ		2 370 564	1 534 127	836 437	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS		
	Marchandises BT	119 306	BU	15 421	103 885
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) * BX	2 862	BY	2 862
		Autres créances (3) BZ	151 830	CA	151 830
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	305 815	CE	305 815
Disponibilités CF		775 142	CG	775 142	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	18 014	CI	18 014	
	TOTAL (III) CJ		1 372 968	1 357 548	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		3 743 532	1 549 548	2 193 984	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété * Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2024

Désignation de l'entreprise		ASS DU DOMAINE DU RAYOL		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="BI"/>	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="BJ"/>	DG		52 593	
	Report à nouveau	DH		516 956	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		44 373	
	Subventions d'investissement	DJ		501 432	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		1 115 354	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ		91 151	
	TOTAL (III)	DR		91 151	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		208 949	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="BI"/>	DV		367 166	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		85 358	
	Dettes fiscales et sociales	DY		291 318	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		33 068		
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)	EB		1 620	
	TOTAL (IV)	EC		987 479	
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		2 193 984	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		875 153		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	BH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptable Janvier 2024 - Edit personnalisable

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS DU DOMAINE DU RAYOL		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 199 893	FB	FC	1 199 893	
	Production vendue	} biens *	FD	31 485	FE	FF	31 485
			} services *	FG	1 167 827	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		2 399 205	FK	FL	2 399 205
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	217 416	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	33 717	
	Autres produits (1) (11)				FQ	84 065	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 734 403
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	492 206	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	4 421	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	542 616	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	60 974	
	Salaires et traitements *				FY	1 086 153	
	Charges sociales (10)				FZ	346 694	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS)			GA	139 983
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	15 421
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	31 500
	Autres charges (12)					GE	26 186
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 746 154	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(11 751)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	11 618	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	11 618	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR	16 039	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	16 039	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 421)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(16 172)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS DU DOMAINE DU RAYOL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	57 013
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	57 013
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	799
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	799
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	56 214
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(4 330)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 803 035
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 758 662
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	44 373
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { Crédit bail mobilier *	HP	
	{ Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 339
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	4 923
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
QP Subvention s/reprise resultat	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeur nette comptable actif sorti	799	57 013	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise		ASS DU DOMAINE DU RAYOL				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	124 491	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	KT	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	427 675	KW	KX
	Matériel de transport *				KY	10 908	KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	185 643	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *				LE	500	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ
	Avances et acomptes				LK		LL	LM
	TOTAL III				LN	2 111 483	LO	LP
								102 781
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
Autres participations				8U	176	8V	8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 519	1U	1V	
TOTAL IV				LQ	1 695	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 237 670	ØH	ØJ	
							102 781	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		
				par virement de poste à poste 1		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW	124 491	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	MH	1 209 635
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	959	MJ	MK	284 703
	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	MN	489 775
	Matériel de transport			IV		MP	MQ	10 908
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	MT	217 784
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV	MW	500
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	31 072
	Avances et acomptes			NC		ND	NE	
	TOTAL III			IY	959	NG	NH	2 244 377
								2 174 732
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	ØW
Autres participations				IØ		ØX	ØY	
Autres titres immobilisés				II		2B	2C	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2F	
TOTAL IV				I3		NJ	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	959	ØL	2 370 564	
							ØM	
							2 299 711	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS DU DOMAINE DU RAYOL Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS DU DOMAINE DU RAYOL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements		CY				EL				EM			
Fonds commercial		RE				RF				RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	63 606			PF	14 326			PG	PH 77 932		
TOTAL I		RK	63 606			RM	14 326			RN	RO 77 932		
Terrains		PI				PI				PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM				PN				PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR				PS				PT	PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	690 052			PW	56 312			PX	PY 748 749		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	256 474			QA	7 881			QB	QC 160 264 203		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	221 723			QE	46 346			QF	QG 268 069		
	Matériel de transport	QH	3 633			QI	1 795			QJ	QK 5 428		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	158 817			QM	10 930			QN	QO 169 747		
	Emballages récupérables et divers	QP				QR				QS	QT		
TOTAL II		QU	1 330 699			QV	123 264			QW	160 1 456 195		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		UN	1 394 304			UP	137 590			UQ	160 UR 1 534 127		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RW	RX	RY	RZ		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SE	SF	SG	SH		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8		
	Mat. bureau et infom. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL							NM					NO
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	NZ		
Total général non versé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non versé (NS + NT + NU)			NY	Total général non versé (NW - NY)			NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP	SR			

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - État préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS DU DOMAINE DU RAYOL				Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	SZ	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7Y	7A		
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	46 921	UF	26 709	
		UG		UH		
		IJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ASS DU DOMAINE DU RAYOL		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 519	UV		UW	1 519
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 862		2 862		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Prévision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 020		1 020	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	11 894		11 894	
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	138 916		138 916		
	Charges constatées d'avance	VS	18 014		18 014		
	TOTAUX		VT	174 225	VU	172 706	VV
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	208 949		96 623		112 326
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	367 166		367 166		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	85 358		85 358		
Personnel et comptes rattachés		8C	116 160		116 160		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	171 703		171 703		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 065		1 065		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 390		2 390		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	33 068		33 068		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	1 620		1 620		
TOTAUX		VY	987 479	VZ	875 153	112 326	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	104 136	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préliminaire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise ASS DU DOMAINE DU RAYOL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le : 31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	44 373
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD	
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du C.G.I.)							WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WI	
	Amendes et pénalités							WJ	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées							WE	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)							WG	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)							RB	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)							XX	
Charges financières (art. 39 1 ^{3°} et 212 bis)*							XZ		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							WB		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							XE		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							XW		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							XY		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							I7		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							K7		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							I8		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							ZN		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							WN		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							WO		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							XR		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							WQ	534 413	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							Y1		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							Y3		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées							WR	578 786	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.*							WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :							2A	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							WZ	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*							XA	
	Majoration d'amortissement*							XB	
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							I6	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							WV	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							WH	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							WP		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							WW		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							WB		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							I6		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							WZ		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							XA		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							ZX		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							ZY		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							XD		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							XF		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							XG	798 622	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							Y2		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé							XH	798 622	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	219 836	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XO	219 836	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise <u>ASS DU DOMAINE DU RAYOL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	843 353
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	843 353
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	219 836
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	1 063 190
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ASS DU DOMAINE DU RAYOL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	370 326	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	146 630			Dividendes	ZD										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE											
	TOTAL I	ØF	516 956		Report à nouveau	ZG	516 956										
										TOTAL II		ZH	516 956				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ											
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS											
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	14 035										
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	44 813										
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	555										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	56 437										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	3 694										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	423 082										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	542 616										
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	2 350										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	58 624										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX	60 974										
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY	144 733										
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	81 371										
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *					ØB	1 018 516										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK											
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG															
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	RH															
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL									
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC									
	Groupe: résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO									
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ												

SAGE Expert-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ASS DU DOMAINE DU RAYOL						Néant <input type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)		
I - Immobilisations*	1	Materiel et outil	959		160	799		
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)	
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
I - Immobilisations*	1		(799)	(799)				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	20							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			(799)					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)				(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS DU DOMAINE DU RAYOL Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %
② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a 219 I a bis du CGI) ①.
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a 219 I a du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat Préparatoire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ASS DU DOMAINE DU RAYOL</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: ASS DU DOMAINE DU RAYOL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01012023 et clos le: 31122023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	35,00
Dont apprentis		YF	3,00
Dont handicapés		YG	1,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 316 985
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 316 985
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	22 893
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	8 882
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	31 775
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	567 802
Variation négative des stocks		OQ	4 421
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	149 183
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2 410
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	723 816
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG 624 944
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	624 944
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 316 985
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122023 N° SIRET 3 5 2 2 6 2 6 5 3 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS DU DOMAINE DU RAYOL

ADRESSE (voie) Association Domaine du Rayol Avenue du Commandant Rigaud

CODE POSTAL 83820 VILLE LE RAYOL CANADEL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

S.A.G.E Experts-comptables Janvier 2024 - Ebi préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 35226265300012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS DU DOMAINE DU RAYOL

ADRESSE (voie) Association Domaine du Rayol Avenue du Commandant Rigaud

CODE POSTAL 83820 VILLE LE RAYOL CANADEL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat Préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

		N° 2065-SD 2024 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Timbre à l'usage du service</i>	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023
		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ASS DU DOMAINE DU RAYOL Association Domaine du Rayol Avenue du Commandant Rigaud 83820 LE RAYOL CANADEL			
SIRET	3 5 2 2 6 2 6 5 3 0 0 0 1 2	MéI :	adm@domainedurayol.org
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves <input checked="" type="checkbox"/> ou autres chargés d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit 219 836
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 saxes-0 A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 saxeclies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbG/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse	
		N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse	
		N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays		Nom	
		État de résidence	
		N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé Sage generation expert
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
COURT ET ASSOCIES 69 Rue Alphonse Daudet Le Turquoise 3 83240 CAVALAIRE - SUR-MER Tél: 04 94 01 92 20			
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné		Date : 08042024	Lieu : LE RAYOL CANADEL
		Qualité et nom du signataire: Andre DEL MONTE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>		Prestataire :	

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Ebi préparatoire.

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				N° 2065 bis-SD 2024				
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:						
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1		2	3	4	5	6	7	8		
Pierre Louis Gaston VAURY										
427 avenue Saint Hermentaire 10 clos des Aubépines		83300 DRAGUIGNAN								
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾			à 0 %				à 15 %		à 19 %	
			MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾			à 15 %				à 19 %			
			MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice							
			à 0 %				à 15 %		à 19 %	
			MVL T réalisée au cours de l'exercice							
			à 15 %				à 19 %			
			MVL T restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							78 286			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							144			

2024	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
<i>(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)</i>		
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préliminaire.

Annexe Association

PREAMBULE

L'association a pour objet d'assurer la gestion du Domaine du Rayol, propriété du Conservatoire du Littoral, ayant pour objectif la sauvegarde de l'espace littoral, le respect du site naturel et le maintien de l'équilibre écologique. Pour assurer ses missions les ressources de l'association comprennent des ressources propres découlant de la mise en œuvre de différentes activités (entrées jardins, restaurant, librairie, formations, sentier marin ...) de subventions de collectivités territoriales et de l'Etat, de cotisations, de dons et mécénats. L'association est administré par un Conseil composé de 15 membres au moins et de 21 membres au plus. Le conseil délègue la gestion à un directeur qui anime une équipe de 35 collaborateurs.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 193 984,12 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 44 372,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 08/04/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 se caractérise par une fréquentation encore exceptionnelle qui permet de compenser la fin des aides liées à la pandémie.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes pour le personnel dont le départ est prévu dans les deux ans.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	124 491			124 491
Immobilisations corporelles	2 111 483	102 781	959	2 244 377
Immobilisations financières	1 695			1 695
TOTAL	2 237 670	102 781	959	2 370 564

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 606	14 326		77 932
TOTAL I	63 606	14 326		77 932
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	690 052	56 312		748 749
Installations techniques, matériel, outillages industriels	256 474	7 881	160	264 203
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	221 723	46 346		268 069
Matériel de transport	3 633	1 795		5 428
Matériel de bureau et informatique	158 817	10 930		169 747
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	1 330 699	123 264	160	1 456 195
TOTAL GENERAL (I+II)	1 394 304	137 590	160	1 534 127

Les terrains et les bâtiments appartiennent au CONSERVATOIRE DU LITTORAL qui en confie la gestion à l'Association.

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	123 726		4 421	119 306
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	123 726		4 421	119 306

Provision pour dépréciation du stock Librairie :

Une provision a été constituée, à hauteur de 100% du prix d'achat sur les livres dont la date d'acquisition est antérieure à 2020 et à 50% sur les livres consacrés au Domaine acquis le 14/09/2020 pour un montant total de 15 421 €.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			1 519
Autres créances	1 519		
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	2 862	2 862	
Autres créances	151 830	151 830	
Charges constatées d'avance	18 014	18 014	
TOTAL	174 225	172 706	1 519

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	133 308
TOTAL	133 308

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	52 593				52 593
Dont générosité du public					
Report à nouveau	370 326	146 630			516 956
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	146 630		44 373		44 373
Dont générosité du public					
Situation nette	569 549				613 922
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	478 045		80 400	57 013	501 432
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 047 594				1 115 354
TOTAL dont générosité du public					

Subventions d'investissement**Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
ETAT	TRAVAUX	530 353			530 353
REGION	TRAVAUX	323 867	80 400 (1)		404 267
DEPARTEMENT	TRAVAUX	295 200			295 200
COMMUNE	TRAVAUX	4 000			4 000
TOTAL		1 153 420	84 400		1 233 820

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
ETAT REGION DEPARTEMENT	TRAVAUX	675 375	57 013		732 388
TOTAL		675 375	57 013		732 388

Dont Subventions d'investissement attribuées non reçues (1)

Région
Voyage en Méditerranée..... 56 280 €

Fonds dédiés Reçus et restant à utiliser à la clôture de l'exercice : 91 151 €

Mécénat
Total – Projet Salle Introductive22 731 €
Axa Assurance10 000 €
Dons
LuitGard-Kim-Projet Bastidon.....20 000 €
Botanic.....4 419 €
Mouvements et paysages.....5 000 €
Tchuruk portes automatique4 000 €
Plastic Omnium.....10 000 €
Cassiopee Le Bastidon.....15 000 €

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	208 949	96 623	112 326	
Dettes financières diverses	367 166	367 166		
Fournisseurs	85 358	85 358		
Dettes fiscales et sociales	291 318	291 318		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	33 068	33 068		
Produits constatés d'avance	1 620	1 620		
TOTAL	987 479	875 153	112 326	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	85 358
Fournisseurs	291 318
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	376 676

AUTRES INFORMATIONS***Rémunération des cadres dirigeants***

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	33	
TOTAL	35	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2570 E.



**ASSOCIATION DU DOMAINE
DU RAYOL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2023

Société d'Expertise
Comptable
et de Commissariat
aux Comptes

9 rue d'arcole
13006 Marseille
Tél : +33(0)4 9113 80 94
aec@aec.expert



**ASSOCIATION DU DOMAINE
DU RAYOL**

*Siège Social : Domaine du Rayol – Avenue Commandant Rigaud
83 820 LE RAYOL CANADEL*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2023



ASSOCIATION DU DOMAINE DU RAYOL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2023

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DU DOMAINE DU RAYOL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de son activité et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

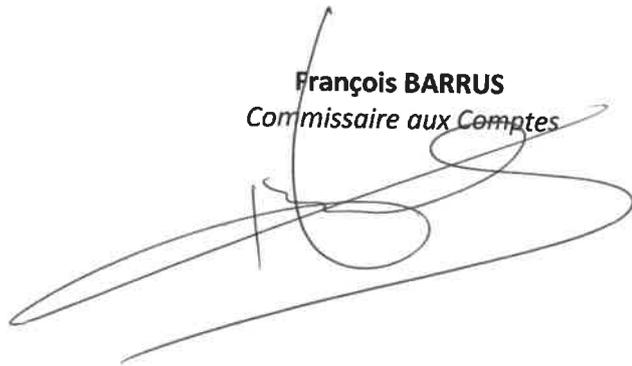
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

- ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 1^{er} juillet 2024

François BARRUS
Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	48 036	48 036	0	0,00	0	0,00
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	76 456	29 896	46 560	2,12	60 886	2,76
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions	1 209 635	748 749	460 886	21,01	519 583	23,58
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	284 703	264 203	20 500	0,93	20 649	0,94
. Autres immobilisations corporelles	718 967	443 243	275 724	12,57	240 553	10,92
. Immobilisations corporelles en cours	31 072		31 072	1,42		
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	176		176	0,01	176	0,01
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	1 519		1 519	0,07	1 519	0,07
TOTAL (I)	2 370 564	1 534 127	836 437	38,12	843 366	38,28
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	119 306	15 421	103 885	4,73	101 348	4,60
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 862		2 862	0,13	2 244	0,10
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	151 830		151 830	6,92	238 130	10,81
Valeurs mobilières de placement	305 815		305 815	13,94	303 799	13,79
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	775 142		775 142	35,33	700 328	31,79
Charges constatées d'avance	18 014		18 014	0,82	13 918	0,63
TOTAL (II)	1 372 968	15 421	1 357 548	61,88	1 359 768	61,72
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 743 532	1 549 548	2 193 984	100,00	2 203 133	100,00

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023		31/12/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	52 593	2,40	52 593	2,39
. Autres				
Réport à nouveau	516 956	23,56	370 326	16,81
Excédent ou déficit de l'exercice	44 373	2,02	146 630	6,66
Situation nette (sous total)	613 922	27,98	569 549	25,85
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	501 432	22,85	478 045	21,70
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 115 354	50,84	1 047 594	47,55
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	91 151	4,15	63 981	2,90
TOTAL (II)	91 151	4,15	63 981	2,90
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	208 949	9,52	313 086	14,21
Emprunts et dettes financières diverses	367 166	16,74	367 166	16,67
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 358	3,89	105 544	4,79
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	291 318	13,28	269 811	12,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	33 068	1,51	35 950	1,63
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 620	0,07		
TOTAL (IV)	987 479	45,01	1 091 557	48,55
Écarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 193 984	100,00	2 203 133	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations							
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens	1 231 379		1 180 920		50 459	4,27	
- dont ventes de dons en nature							
- Ventes de prestations de services	1 167 827		1 193 296		-25 469	-2,12	
- dont parrainages							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation	217 416		179 433		37 983	21,17	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels							
- Mécénats							
- Legs, donations et assurances-vie							
- Contributions financières							
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	33 717		34 248		-531	-1,54	
Utilisations des fonds dédiés	4 330		2 500		1 830	73,20	
Autres produits	84 065		76 209		7 856	10,31	
Total des produits d'exploitation (I)	2 738 734		2 666 606		72 128	2,70	
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises	492 206		450 347		41 859	9,29	
Variations stocks	4 421		-3 361		7 782	231,54	
Autres achats et charges externes	542 616		563 527		-20 911	-3,70	
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés	60 974		47 019		13 955	29,68	
Salaires et traitements	1 086 153		1 009 336		76 817	7,61	
Charges sociales	346 694		290 241		56 453	19,45	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	155 404		147 488		7 916	5,37	
Dotations aux provisions							
Reports en fonds dédiés	31 500		23 608		7 892	33,43	
Autres charges	26 186		32 364		-6 178	-18,06	
Total des charges d'exploitation (II)	2 746 154		2 560 570		185 584		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-7 421		106 036		-113 457	-106,99	
PRODUITS FINANCIERS:							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés	11 618		1 293		10 325	798,53	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)	11 618		1 293		10 325	798,53	
CHARGES FINANCIÈRES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées	16 039		15 379		660	4,29	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (IV)	16 039		15 379		660	4,29	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-4 421		-14 086		9 665	68,81	

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-11 842	91 950	-103 792	-112,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	57 013	54 680	2 333	4,27
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	57 013	54 680	2 333	4,27
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	799		799	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	799		799	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	56 214	54 680	1 534	2,81
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	2 807 365	2 722 579	84 786	3,11
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 762 993	2 575 949	187 044	7,26
EXCEDENT OU DEFICIT	44 373	146 630	-102 257	-69,73
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

ASSOCIATION DU DOMAINE DU RAYOL

Annexe Association

PREAMBULE

L'association a pour objet d'assurer la gestion du Domaine du Rayol, propriété du Conservatoire du Littoral, ayant pour objectif la sauvegarde de l'espace littoral, le respect du site naturel et le maintien de l'équilibre écologique. Pour assurer ses missions les ressources de l'association comprennent des ressources propres découlant de la mise en œuvre de différentes activités (entrées jardins, restaurant, librairie, formations, sentier marin ...) de subventions de collectivités territoriales et de l'Etat, de cotisations, de dons et mécénats. L'association est administré par un Conseil composé de 15 membres au moins et de 21 membres au plus. Le conseil délègue la gestion à un directeur qui anime une équipe de 35 collaborateurs.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 193 984,12 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 44 372,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêté le 12/04/2024 par le conseil d'administration.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 se caractérise par une fréquentation encore exceptionnelle qui permet de compenser la fin des aides liées à la pandémie.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes pour le personnel dont le départ est prévu dans les deux ans.

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	124 491			124 491
Immobilisations corporelles	2 111 483	102 781	959	2 244 377
Immobilisations financières	1 695			1 695
TOTAL	2 237 670	102 781	959	2 370 564

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 606	14 326		77 932
TOTAL I	63 606	14 326		77 932
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	690 052	56 312		748 749
Installations techniques, matériel, outillages industriels	256 474	7 881	160	264 203
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	221 723	46 346		268 069
Matériel de transport	3 633	1 795		5 428
Matériel de bureau et informatique	158 817	10 930		169 747
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	1 330 699	123 264	160	1 456 195
TOTAL GENERAL (I+II)	1 394 304	137 590	160	1 534 127

Les terrains et les bâtiments appartiennent au CONSERVATOIRE DU LITTORAL qui en confie la gestion à l'Association.

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	123 726		4 421	119 306
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	123 726		4 421	119 306

Provision pour dépréciation du stock Librairie :

Une provision a été constituée, à hauteur de 100% du prix d'achat sur les livres dont la date d'acquisition est antérieure à 2020 et à 50% sur les livres consacrés au Domaine acquis le 14/09/2020 pour un montant total de 15 421 €.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 519		1 519
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	2 862	2 862	
Autres créances	151 830	151 830	
Charges constatées d'avance	18 014	18 014	
TOTAL	174 225	172 706	1 519

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	133 308
TOTAL	133 308

Annexe association (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	52 593				52 593
Dont générosité du public					
Report à nouveau	370 326	146 630			516 956
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	146 630		44 373		44 373
Dont générosité du public					
Situation nette	569 549				613 922
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	478 045		80 400	57 013	501 432
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 047 594				1 115 354
TOTAL dont générosité du public					

Subventions d'investissement**Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
ETAT	TRAVAUX	530 353			530 353
REGION	TRAVAUX	323 867	80 400 (1)		404 267
DEPARTEMENT	TRAVAUX	295 200			295 200
COMMUNE	TRAVAUX	4 000			4 000
TOTAL		1 153 420	84 400		1 233 820

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
ETAT REGION DEPARTEMENT	TRAVAUX	675 375	57 013		732 388
TOTAL		675 375	57 013		732 388

Dont Subventions d'investissement attribuées non reçues (1)

Région
 Voyage en Méditerranée..... 56 280 €

Fonds dédiés Reçus et restant à utiliser à la clôture de l'exercice : 91 151 €

Mécénat
 Total – Projet Salle Introductive22 731 €
 Axa Assurance10 000 €
 Dons
 LuitGard-Kim-Projet Bastidon.....20 000 €
 Botanic.....4 419 €
 Mouvements et paysages.....5 000 €
 Tchuruk portes automatique4 000 €
 Plastic Omnium.....10 000 €
 Cassiopee Le Bastidon.....15 000 €

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	208 949	96 623	112 326	
Dettes financières diverses	367 166		367 166	
Fournisseurs	85 358	85 358		
Dettes fiscales et sociales	291 318	291 318		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	33 068	33 068		
Produits constatés d'avance	1 620	1 620		
TOTAL	987 479	507 987	479 492	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	85 358
Dettes fiscales et sociales	291 318
Autres dettes	
TOTAL	376 676

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	33	
TOTAL	35	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2570 E.



**ASSOCIATION DU DOMAINE
DU RAYOL**

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

Exercice clos au 31 décembre 2023

Société d'Expertise
Comptable
et de Commissariat
aux Comptes

9 rue d'arcole
13006 Marseille
Tél : +33(0)4 91 13 80 94
aec@aec.expert



**ASSOCIATION DU DOMAINE
DU RAYOL**

*Siège Social : Domaine du Rayol – Avenue Commandant Rigaud
83 820 LE RAYOL CANADEL*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos au 31 décembre 2023

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention réglementée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Marseille, 1^{er} juillet 2024

François BARRUS
Commissaire aux Comptes

